



## **Communiqué de presse**

### **Denis SASSOU-N'GUESSO attendu le 12 juin en Côte d'Ivoire**

Le Président de la République, chef de l'État, Son Excellence Monsieur Denis SASSOU-N'GUESSO, effectue une visite officielle en Côte d'Ivoire, du 12 au 14 juin 2023. Il répond ainsi à l'invitation de son homologue et frère ivoirien, Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA.

Cette visite de 72 heures s'inscrit dans le cadre de la redynamisation de la coopération entre les deux pays et du renforcement des liens d'amitié et de solidarité qui existent entre les peuples ivoirien et congolais.

L'agenda de travail du Président Denis SASSOU-N'GUESSO en terre ivoirienne prévoit, entre autres, des entretiens en tête-à-tête avec son homologue Alassane OUATTARA. Les questions d'intérêt commun liées à l'actualité du monde et du continent constitueront le menu des échanges entre les deux dirigeants.

Forte de six membres du gouvernement, la délégation qui accompagne le chef de l'Etat congolais devrait explorer avec la partie ivoirienne, les potentialités d'investissements et les perspectives d'une collaboration contribuant au développement des deux Etats. Les deux parties identifieront les nouvelles opportunités à la hauteur des potentialités multiformes d'investissement, en vue d'élargir davantage le champ de coopération dans divers domaines et de disposer d'un cadre juridique et institutionnel à même d'impulser une dynamique nouvelle à la coopération entre les deux pays.

La visite officielle du Président de la République en Côte d'Ivoire obéit à la volonté des présidents Denis SASSOU-N'GUESSO et Alassane OUATTARA de consolider davantage l'axe Brazzaville-Abidjan.

Le Congo et la Côte d'Ivoire ont tenu leur première Grande Commission mixte, en novembre 2022, à Abidjan. Les deux pays avaient, à l'occasion, paraphé 15 accords de coopération, touchant divers domaines, tels que la justice, l'éducation, l'enseignement supérieur, la pêche, la construction, la santé, le transport et bien d'autres. La desserte des villes congolaises (Pointe-Noire et Brazzaville) par la compagnie aérienne ivoirienne, Air Côte-d'Ivoire s'inscrit dans la mise en œuvre de ces accords.

**Contact presse :**

Département de la Communication et des Médias de la Présidence de la République  
Arcène NIAMBA, conseiller du Président de la République, Coordonnateur général du département